

## CHEF DE POLE

Dr Pierre LORIOT

## ASSISTANTE DE POLE

Chantal GENTIL

## L'équipe de soins

## MEDECIN RESPONSABLE DE L'UF

Dr Th. PRUD'HOMME de la BOUSSINIÈRE

## CADRE DE SANTE

Véronique RITZ

## INFIRMIERS

Laure CAPON  
Patrick JOBARD  
Jacques MARGUERITAT

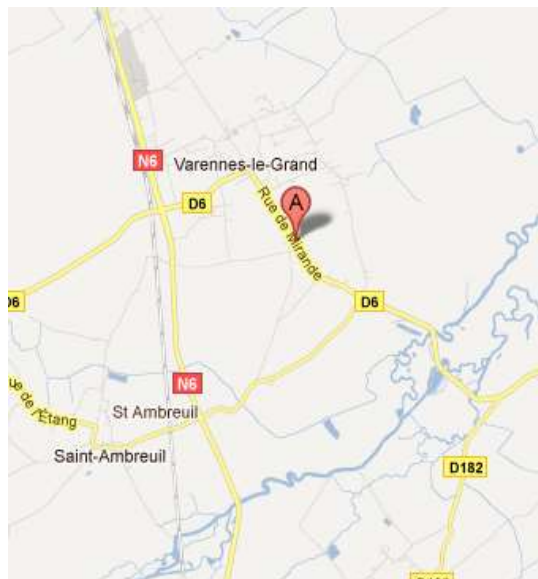
## MONITEUR EDUCATEUR

Marie BONVALOT

## PSYCHOLOGUE

Emilie BOUSSIN

## PLAN D'ACCES



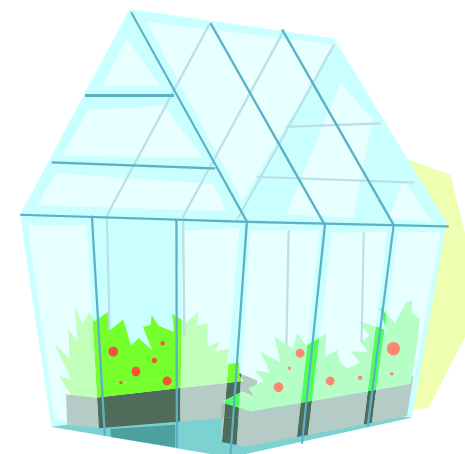
## HORAIRE DES SOINS

Du lundi au vendredi  
7 H 30 – 16 H 30

CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE  
DE SEVREY



## ATELIER THERAPEUTIQUE OASIS



**LES AMORANDS**  
**71240 VARENNES LE GRAND**  
**Tel : 03 85 44 13 11**

Structure de soins extra hospitalière pour adultes rattachée  
au pôle « *prévention et soins ambulatoires en psychiatrie  
générale* » du CHS de Sevrey

Avril 2019

# ATELIER THERAPEUTIQUE D'HORTICULTURE

## L'OASIS

L'atelier thérapeutique L'OASIS est une unité de soin qui a pour mission d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle. Le support utilisé est principalement l'horticulture mais d'autres supports peuvent être utilisés.

L'atelier thérapeutique accompagne des personnes qui souhaitent à la fois continuer des soins psychiques et reprendre contact avec une activité professionnelle.

C'est un lieu d'écoute, de réassurance, de remise en confiance et de valorisation afin d'aider le patient à construire son projet de vie.

La structure est ouverte vers l'extérieur et fonctionne toute l'année à l'exception de 15 jours en fin d'année.

## MODALITES D'ADMISSION

Une visite préalable de l'unité est souhaitable.

La demande d'admission doit être remplie par un médecin référent du patient, à laquelle sera jointe une copie du carnet vaccinal (tétanos obligatoire). Le tout sera adressé au Cadre de Santé responsable de l'unité.

Un rendez-vous de présentation sera alors proposé à la personne qui devra se munir d'une pièce d'identité.

Le règlement intérieur de la structure sera remis au patient lors de sa présentation.

A la suite de cet entretien, il sera demandé au patient de rappeler lui-même l'atelier thérapeutique pour connaître la décision prise par l'équipe soignante et le cas échéant, la date d'entrée.

Le patient sera admis à raison d'un jour par semaine pendant une période d'essai de 4 semaines minimum. Après évaluation de cette période d'essai, l'admission définitive pourra ou non être prononcée.

Le patient pourra être admis de façon progressive à raison d'1 à 3 jours par semaine. Le patient hospitalisé ne peut prétendre qu'à 1 jour de soins par semaine.

Une synthèse est organisée au minimum une fois par an puis à chaque fois que nécessaire avec les différents acteurs du soin (médecins, infirmiers, psychologue,...).

La journée à l'OASIS débute par le ramassage dans différents points de Chalon sur Saône prévus au préalable par l'équipe de l'OASIS et les patients. Il s'effectue de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 17h00.